

En ce qui concerne l'offre de formation proposée en Wallonie par les centres de formation du FOREM, en ce compris les Centres de compétence :

- les formations proposées ciblent de nombreux des métiers recherchés les secteurs, et par les entreprises du secteur, notamment ;
- plus spécifiquement, le Centre de compétence FOREM Environnement a développé une nouvelle formation, une formation de facilitateur en économie circulaire, qui fait l'objet actuellement d'un test ;
- Enfin, le FOREM et les Centres de compétence intègrent, d'ores et déjà, dans le processus de révision de leur offre de formation et dans leurs plans stratégiques pluriannuels - ici, en l'occurrence, celui de 2020-2024 - des formations qui ciblent les métiers de collecteur de porte à porte, de trieur de centres de tri et valoriste, et les évolutions liées à ces métiers.

Voilà un peu les informations que je souhaitais porter à votre connaissance.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour ces précisions.

Bien entendu, si cela ne figure pas sur la liste des métiers en pénurie, vous l'avez dit vous-même, cette filière a de l'avenir. Je pense qu'il faut poursuivre la valorisation de cette filière qui conserve une image encore trop négative. Aussi, je pense que cette mission ne doit pas incomber aux structures qui gèrent le tri, la gestion des déchets type intercommunale puisque, comme vous le savez, cela pourrait impacter le coût-vérité de ces structures, en lien direct avec les finances communales.

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'attention que vous pourrez porter à ce dossier.

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'AUGMENTATION DES PRIX DE L'HÉBERGEMENT EN MAISON DE REPOS »

QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES PRIX DES HÉBERGEMENTS EN MAISONS DE REPOS »

QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE PRIX DES HÉBERGEMENTS EN MAISON DE REPOS ET DE SOINS »

QUESTION ORALE DE MME LEKANE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'AUGMENTATION DU PRIX DES MAISONS DE REPOS DANS LE SECTEUR PRIVÉ »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales de :

- Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'augmentation des prix de l'hébergement en maison de repos » ;
- Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les prix des hébergements en maisons de repos » ;
- M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le prix des hébergements en maison de repos et de soins » ;
- Mme Lekane à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'augmentation du prix des maisons de repos dans le secteur privé ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Madame la Ministre, la **Fédération wallonne des CPAS** a analysé l'évolution à long terme des prix en maison de repos, les maisons publiques et privées, entre 1998 et 2018. Vous l'avez certainement lu comme moi, ces résultats montrent une augmentation significative des prix pratiqués - plus ou

moins 2,8 % - avec une accélération encore plus marquée ces cinq dernières années - 4,8 %.

Cette évolution des prix resterait bien sûr plus marquée dans le secteur commercial que public ou associatif. Au cours des cinq dernières années, la croissance réelle des prix - hors inflation, on s'entend - aurait été deux fois plus élevée dans le secteur commercial que dans le public ou l'associatif. Et donc clairement, les règles nouvelles qui ont été adoptées lors de la réforme du secteur seront plus que nécessaires, en particulier au niveau de l'encadrement des prix.

La Fédération des CPAS plaide aussi pour le développement d'une offre de services à domicile conséquente, abordable et de qualité. Oserais-je dire tout ce que l'assurance autonomie prévoit ?

Est-ce que, Madame la Ministre, vous disposez de chiffres comparables provenant de votre administration ?

La DPR 2019-2024 prévoit que le Gouvernement prendra toutes les mesures utiles pour garantir la transparence des prix dans les institutions - les maisons de repos, les maisons de repos et de soins, les institutions pour personnes en situation de handicap, et cetera - pour tenir compte de l'accessibilité financière pour les pensionnaires et pour lutter contre les tarifs abusifs en matière de contribution des bénéficiaires pour leur hébergement en maisons de repos et maisons de repos et de soins.

Au-delà de ces engagements pris dans la DPR, est-ce que vous pouvez dès lors nous dire ce que vous comptez mettre concrètement en place pour freiner cette hausse inexorable des prix dans les prochaines années ?

Est-ce que cela recouvre dans les faits la mise en œuvre du décret de réforme du secteur, qui a été adopté durant la précédente législature, et en particulier des conditions d'encadrement des prix et leur transparence ?

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, récemment, la Fédération des CPAS a publié une étude sur l'évolution des prix en maison de repos en Wallonie qui confirme une nouvelle fois une nette accélération de leur croissance.

D'après cette enquête, au cours des cinq dernières années, la hausse nominale de prix a été de 26,4 % en moyenne et atteint même 32,1 % dans le secteur privé.

Les raisons de cette augmentation avancées par la Fédération sont entre autres : la hausse des prix de l'immobilier, un renforcement des normes architecturales, l'évolution des standards de confort,

mais aussi la montée en puissance de grands groupes privés spécialisés est également avancée.

Cette hausse des prix très marquée au cours des dernières années pose question en termes d'accessibilité des maisons de repos. Certaines pourraient devenir inaccessibles pour les publics les plus précaires. Cette hausse des prix est également inquiétante pour les finances locales, puisqu'une aide sociale peut être sollicitée auprès d'un CPAS si un aîné ne peut pas payer ses frais de soins et d'hébergement en maison de repos.

Ce rapport rappelle aussi une nouvelle fois l'importance de proposer des services d'aide à domicile suffisamment développés et accessibles, qui rencontrent les volontés et les besoins des personnes en perte d'autonomie.

À la lecture de cette étude, je me réjouis de voir que les recommandations de la Fédération rejoignent un grand nombre de dispositions reprises dans la DPR, comme l'importance du maintien à domicile, l'évaluation du système de l'APA, ou encore le maintien de la clé actuelle de répartition.

Madame la Ministre, avez-vous pu prendre connaissance de l'étude de la Fédération ?

Quelle est votre position sur les propositions avancées par celle-ci ?

La DPR prévoit de lutter contre les tarifs abusifs, quels sont les leviers dont nous disposons pour y parvenir ?

Enfin, le Gouvernement prévoit également d'augmenter les alternatives aux structures résidentielles de long séjour. Pouvez-vous faire le point sur l'offre en Wallonie actuellement ?

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). - Madame la Ministre, je pense que l'on a tous lu la même étude, je ne vais donc pas revenir sur les chiffres qui sont dessus pour ne pas être répétitif. La seule chose, c'est que nous avons constaté une augmentation ces cinq dernières années et donc je pose la question de savoir qui était là les cinq dernières années par rapport à cela.

C'est sans surprise que l'on constate que les hausses de prix sont beaucoup plus élevées dans le Brabant Wallon, que ce soit dans le secteur associatif ou dans le secteur privé.

La DPR et le Gouvernement n'ont pas attendu ce constat fait par la Fédération des CPAS. Je vais citer trois paragraphes qui se trouvent dans la DPR :

- « le Gouvernement diversifiera l'offre des lieux de vie, d'abord en favorisant des quartiers et villages intergénérationnels ainsi que toutes les

formes de cohabitation en milieu de vie, de manière à désinstitutionnaliser positivement l'accueil des personnes âgées » ;

- « le Gouvernement soutiendra les projets innovants entre le domicile et la maison de repos classique, alternatives aux structures résidentielles de long séjour pour les aînés qui ont besoin d'une aide ponctuelle » ;
- « il luttera contre les tarifs abusifs en matière de contribution des bénéficiaires pour leur hébergement en maisons de repos et de soins. Il veillera à la dignité et aux droits fondamentaux des personnes qui y vivent ».

Madame la Ministre, j'ai deux questions. Avez-vous déjà pris contact avec votre collègue du Logement et de l'Aménagement du territoire pour travailler sur les normes urbanistiques et créer justement ces quartiers intergénérationnels ? Avez-vous pris contact avec les acteurs du secteur pour faire un état des lieux des projets innovants qui pourraient être retenus ?

M. le Président. - La parole est à Mme Lekane pour poser sa question.

Mme Lekane (PTB). - Madame la Ministre, comme l'ont dit mes collègues, on assiste à une augmentation rapide du prix des maisons de repos qui s'est particulièrement accélérée lors de ces cinq dernières années. Une maison de repos revenait en 2018 à plus ou moins 49 euros par jour, soit environ 1 500 euros par mois.

Cette augmentation aurait plusieurs causes : un phénomène de rattrapage des prix ; l'augmentation des normes architecturales, comme l'a dit ma collègue ; la régionalisation du contrôle des prix et enfin, ceci attire tout particulièrement notre attention, la montée des grands groupes privés dans le secteur des maisons de repos, avec des objectifs de rentabilité significative.

Nous considérons que si rien n'est fait pour enrayer cette situation, nous pouvons craindre que les maisons de repos deviennent un objet de luxe pour une part de plus en plus grande de la population.

Mes questions sont les suivantes.

Maintenant que c'est la Région qui a la compétence de contrôle pour l'augmentation des prix des maisons de repos, allez-vous mettre en place un gel des tarifs afin de combattre cette augmentation des prix ?

Qu'allez-vous mettre en place pour faire diminuer les prix des maisons de repos ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Mesdames et

Monsieur les députés, la Région a instauré la limitation de l'augmentation des prix depuis plusieurs années. Cette augmentation ne peut pas, sur une année civile, dépasser 5 % au-delà de l'indexation des prix à la consommation survenue depuis la dernière augmentation. Chaque augmentation doit faire l'objet d'une justification.

Malgré ce dispositif – là, on va être tous d'accord sur le constat –, force est de constater, au regard notamment de la dernière étude de la Fédération des CPAS et sur base des contacts que l'on a quotidiennement avec les gens, que les prix ont augmenté de manière importante. L'AViQ a ainsi reçu 110 dossiers de demande de hausse globale de maximum 5 % en 2015, 60 dossiers en 2016, 70 dossiers en 2017 et 64 dossiers en 2018.

Il semble que la disparition durant la période de 2015 à 2017 de bon nombre de petites maisons qui pratiquaient généralement des prix relativement bas fait en sorte de gonfler la moyenne des prix. Les places de ces établissements étant rachetées par des gestionnaires qui construisent des infrastructures nouvelles avec les coûts que ces situations impliquent.

Comme l'étude de la **Fédération des CPAS** le confirme d'ailleurs, la création de nouvelles places ou bien la rénovation d'établissements avec à la fois des chambres individuelles plus nombreuses et mieux équipées, par exemple, avant il n'y avait pas de sanitaires généralement dans chacune des chambres, aujourd'hui, c'est le cas et j'ai envie de dire que cela me semble être normal en termes de dignité humaine, par exemple, la création en 2016 d'une maison de repos à Nivelles, je le dis seulement à titre illustratif, dans le secteur associatif, avec des chambres individuelles qui vont jusque 130-140 euros, mais aussi le passage de certains à un prix solidarisant quelques suppléments – cela dépend des frigos, des télévisions, du téléphone, du wifi, des raccordements –, tirent de facto les tarifs vers le haut.

Si la législation actuelle précise que seuls les biens et services choisis librement par le résident peuvent faire l'objet de suppléments, il semble que le fait de proposer un *all-in* entraînerait une augmentation des tarifs. De la même manière, le souhait partagé par quasi l'ensemble des acteurs de terrain mais aussi par les résidents de pouvoir profiter de chambres à maximum deux lits et de superficies plus importantes à également, on peut le comprendre, un coût qui est répercuté in fine sur la personne hébergée.

Cela dit, en cas de nouvelle construction ou de travaux de transformation de l'établissement pour aînés, les résidents présents avant le début des travaux conservent le droit au maintien du prix d'hébergement ou d'accueil précédent.

Lors de la précédente législature, la problématique des prix a été abordée et a conduit à un arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai, qui a été publié au *Moniteur belge*, qui dispose qu'un premier prix d'hébergement comprenant le prix à charge du résident et fixé librement par le gestionnaire et les suppléments limités à 20 % du prix de base est appliqué, avec un dossier explicatif qui doit être transmis à l'agence.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif, il conviendra de disposer d'une information permanente et d'un tableau de bord de l'évolution des prix.

Je ne vais pas revenir sur les freins ou les objections que certains avaient, mais ce dispositif devra être évalué.

Concrètement, un cadastre des prix sera réalisé par l'AViQ, afin d'établir un contrôle permanent entre l'évolution des prix dans les établissements d'accueil et d'hébergement pour aînés. Le contrôle des prix et l'accessibilité aux différentes formes d'accueil et d'hébergement seront deux de mes priorités lors de cette législature. Il n'est pas question que les maisons de repos deviennent un produit de luxe pour les personnes les plus précaires. Cela doit être un droit accessible pour tous, quel que soit son revenu.

L'étude sur les prix de la **Fédération des CPAS** fera l'objet d'une analyse par les instances compétentes de l'AViQ et un groupe de travail sera constitué pour formuler des propositions sur cette thématique.

Quand l'impact de ces dispositifs sera plus clair, nous envisagerons, le cas échéant, des mesures correctrices.

Il va cependant sans dire que le suivi de l'évolution doit être rapproché afin d'éviter toute dérive, analysé et mis en relation avec un autre projet de Déclaration de politique régionale, à savoir l'évaluation de la location allouée aux personnes âgées, ce qu'on appelle l'APA.

Je voudrais ajouter que si les personnes restent plus longtemps à domicile et que les services à domicile sont suffisamment développés et accessibles, le besoin en maison de repos est moindre ou à tout le moins l'entrée en maison de repos est retardée.

C'est vrai, on l'a évoqué tout à l'heure, le choix des gens est aussi quelque chose d'important, puisque si l'on demande à la personne ce qu'elle préfère, dans 80 % des cas, elle voudra rester chez elle, d'où l'enjeu de pouvoir prévoir des dispositifs et d'amplifier les services d'aide et de soins à domicile, pour permettre aux personnes en manque d'autonomie et qui le souhaitent de continuer à vivre chez elles, en rendant cette offre accessible financièrement.

On l'a évoqué précédemment dans le cadre de la discussion sur la proposition de décret de Mme Greoli, au conclave, on a obtenu, j'ai obtenu des premières

avancées, le Gouvernement a accepté des avancées concrètes, tangibles en cette matière pour augmenter notamment les contingents d'heures des SAFA. C'est une première étape en ce sens. Il faut poursuivre le chemin et s'assurer en quelque sorte d'une norme de croissance pour ce qui concerne la santé des seniors.

De façon analogue, les formules entre le domicile et l'accueil résidentiel peuvent retarder l'entrée en maison de repos.

En ce qui concerne les offres alternatives, nous sommes au début de la législature et, je m'en suis ouverte auprès de vous, je voudrais travailler rapidement en étroite collaboration avec l'AViQ sur le développement de toutes les offres d'accueil et d'hébergement entre le domicile et la maison de repos classique, que ce soient les centres de soins de jour, les places en court séjour, les places en convalescence, des quartiers intergénérationnels, des résidences-services sociales. Il restera néanmoins un besoin de structure d'accueil et de soins.

Le secteur public des maisons de repos est moins onéreux. Soutenir son essor est aussi un élément de réponse à la problématique des prix en maison de repos. À cet égard, le nouveau Gouvernement wallon a confirmé la clé de répartition du nombre de places en maison de repos entre les institutions publiques, les maisons privées non commerciales et les maisons privées commerciales. Cette décision a été saluée par la Fédération des CPAS.

Par rapport à la question des subsides pour la rénovation pour diminuer le coût à charge des résidents, je vous rappelle qu'en 2017, dans le cadre du plan Papy-boom, une enveloppe de 189 millions d'euros a été dégagée au bénéfice du secteur public et associatif pour des projets de construction et de reconditionnement, et la création de 677 places.

En 2020, les montants engagés concernant l'ensemble du plan seront de plus de 55 millions d'euros.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Je vous rejoins notamment sur les causes de l'augmentation des prix, on les connaît et c'est difficilement maîtrisable : la hausse des prix de l'immobilier et de l'énergie, ou l'évolution simplement des normes et standards de qualité et de sécurité qui s'imposent finalement toujours plus aux maisons de repos. Là-dessus, je vous rejoins.

Je vous rejoins aussi sur le fait qu'il semble évident que la plupart de nos concitoyens préféreraient continuer à vivre plus longtemps possible dans leur logement habituel et auprès de leurs propres, mais je ne reviendrai pas sur tout le débat de l'assurance autonomie que l'on a eu tout à l'heure – on continuera à le défendre d'une manière ou d'une autre, pour nous le

projet n'est pas encore abandonné, même si vous nous l'avez rejeté d'un revers de la main ce matin.

Néanmoins, je voulais quand même revenir sur le décret qui a été voté le 13 février 2019 où des mesures avaient été prises par la ministre Greoli pour améliorer l'accessibilité financière des institutions.

Vous y aviez d'ailleurs apporté des amendements, même si vous aviez rejeté le texte au final.

Et donc vous ne répondez pas à ma question de savoir si cela recouvre, dans les faits, la mise en œuvre du décret de réforme du secteur, en particulier des conditions d'encadrement.

Je vous avoue que je reste un peu sur ma faim, même si je souligne et je vous remercie ; on sait que ce sont des dossiers qui vous tiennent à cœur, mais, malheureusement - et c'est là que sont nos divergences -, c'est sur la méthode utilisée que nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse qui confirment non seulement votre intérêt pour la problématique mais aussi qui mettent en lumière votre analyse fine et déjà précise du secteur. Nous aurons évidemment l'occasion de revenir sur ce sujet interpellant, j'en suis certaine.

Vous avez dit qu'il n'était pas question que les maisons de repos deviennent un produit de luxe, c'était très bien de le souligner, on doit travailler sur ce sujet.

Je note que vous allez travailler sur les nouvelles formes alternatives de projets plutôt novateurs. Je pense que c'est un lien entre le domicile et la maison de repos : recréer des lieux de vie, créer de nouvelles formes de lieux de vie ; travailler dans l'intergénérationnel et le multiculturel, c'est une très bonne chose. Une très bonne chose, car le sentiment d'utilité et, a contrario, le sentiment d'isolement pour une personne âgée, c'est une chose très importante qu'il faut vraiment prendre en compte. Cela répondrait à une demande de bon nombre de personnes.

Déjà, Madame la Ministre, merci pour ces premiers éléments de réponse.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre.

Comme vous le dites, je pense que vous avez déjà pris le travail à bras-le-corps, en consultant les acteurs de terrain.

Ce serait peut-être intéressant, au-delà des auditions demandées, lorsque vous aurez fait le tour, de faire un état des lieux, de venir présenter les projets innovants

qui pourraient être retenus, ici, en commission afin que l'on puisse prendre acte de ce que vous avez pu entendre.

M. le Président. - La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). - Merci pour vos réponses, Madame la Ministre.

J'ai bien entendu que l'on était d'accord sur le fait que les maisons de repos devaient rester accessibles financièrement et que ce n'était pas un luxe, mais un droit de pouvoir bénéficier d'une place en maison de repos en fin de vie.

Avec des pensions moyennes de 1 181 euros pour un homme et de 882 euros pour une femme, avoir un coût moyen au niveau des maisons de repos de 1 500 euros empêche l'accessibilité effective à ce droit. Ce sont des chiffres et un fait qu'il faut prendre en compte aussi. Il faut mettre en place des mesures qui vont contrer le fait que les maisons de repos financièrement ne soient pas accessibles pour tous.

Comment y arriver ? Selon nous, grâce à un gel des tarifs, mis en place par la Région, afin de répondre correctement aux besoins de la population qu'elle représente.

Nous espérons que le contrôle de prix exercés par l'AViQ soit contraignant et pas indicatif. Nous ne devons pas laisser l'actionnariat privé ne pas répondre aux besoins de nos aînés, nous devons répondre par une augmentation aussi de l'offre de places en maisons de repos publiques, parce qu'il en manque sérieusement.

**QUESTION ORALE DE MME LEKANE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES
MAISONS DE REPOS DU SECTEUR PRIVÉ »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lekane à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les conditions de travail dans les maisons de repos du secteur privé ».

La parole est à Mme Lekane pour poser sa question.

Mme Lekane (PTB). - Madame la Ministre, les conditions de travail deviennent de plus en plus dures en maisons de repos en raison, en grande partie, du manque de personnel.

Les témoignages entendus dernièrement font écho aux différents retours que l'on peut avoir du terrain et